



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 juin 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de décembre 2017 sous la présidence du Japon (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Koro **Bessho**



Annexe à la lettre datée du 28 juin 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Japon (décembre 2017)

Introduction

En décembre 2017, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité a tenu 30 séances publiques et 2 séances à huis clos, et s'est réuni 11 fois en consultation plénière. Il a adopté neuf résolutions et quatre déclarations du Président, et fait huit déclarations à la presse.

Afrique

Région d'Afrique centrale

Le 13 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information suivie de consultations plénières à huis clos sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Durant la séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC, François Louncény Fall, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2017/995). Il a souligné que l'ONU appuyait différents efforts régionaux, notamment la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, et le renforcement de la collaboration entre le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Il a résumé les difficultés que connaissaient différents pays de la région et plaidé en faveur d'un dialogue ouvert à tous, du respect de l'état de droit et du développement économique. Il a exhorté la communauté internationale à accroître son aide à l'effort de lutte contre la menace de Boko Haram. Il l'a également invitée à soutenir l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur mise en place sous l'égide de l'Union africaine, compte tenu du vide sécuritaire qui s'était amplifié après le retrait de la zone des forces de l'Ouganda et des États-Unis d'Amérique.

En consultations, le Conseil s'est félicité de l'engagement du BRENUAC et a réaffirmé son soutien à l'action que menait le Représentant spécial, dans le cadre de ses bons offices, pour prévenir un conflit et consolider la paix et la stabilité régionales. Le Conseil s'est inquiété une fois de plus de la situation qui régnait dans certains pays de la région, de la menace que continuait de faire peser l'Armée de résistance du Seigneur durant la transition et des activités terroristes de Boko Haram. Il a fait part de son grand intérêt pour l'action de bons offices et de diplomatie préventive que mènerait dans la prochaine période le Représentant spécial compte tenu, notamment, de la fragilité de la situation en République centrafricaine et des activités terroristes de Boko Haram, ainsi que des conditions propres à chaque pays de la région.

République centrafricaine

Le 4 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur la République centrafricaine, où il a condamné dans les termes les plus vifs l'attaque perpétrée contre un détachement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à Bria. Les membres du Conseil ont également adressé leurs sincères condoléances et exprimé toute leur sympathie à la famille du Casque bleu mauritanien tué, et souhaité

un prompt rétablissement aux deux Casques bleus mauritaniens et au Casque bleu zambien qui ont été blessés.

République démocratique du Congo

Après la sanglante attaque dont a fait l'objet, le 7 décembre, la base opérationnelle de compagnie de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à Semuliki, dans le Nord-Kivu, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse à l'issue de consultations plénières tenues à huis clos le 8 décembre. Dans sa condamnation, le Conseil a répété que ces attaques pouvaient être constitutives de crimes de guerre au regard du droit international et appelé de nouveau le Gouvernement de la République démocratique du Congo à veiller à ce que les auteurs soient traduits en justice sans délai. Les membres du Conseil ont adressé leurs sincères condoléances et exprimé leur sympathie aux familles des 15 Casques bleus tanzaniens et des 5 membres des Forces armées de la République démocratique du Congo qui avaient perdu la vie dans cette attaque, et souhaité un prompt rétablissement aux 53 personnes au moins qui y avaient été blessées. Le Conseil a également observé une minute de silence en hommage aux Casques bleus avant le commencement d'une séance tenue le 8 décembre sur un autre sujet.

Région des Grands Lacs

Le 8 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2389 \(2017\)](#), dans laquelle il a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qu'il a qualifié de nouveau de mécanisme essentiel pour instaurer une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région. Le Conseil y a demandé à tous les États signataires de l'Accord-cadre, en particulier le Gouvernement congolais, de redoubler d'efforts pour honorer pleinement et rapidement leurs engagements, en toute bonne foi, notamment ceux consistant à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins. Le Conseil y a souligné que les garants de l'Accord-cadre pour la paix, à savoir l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, devaient intensifier leur coopération avec les principaux pays signataires de l'Accord-cadre. Il a invité le Secrétaire général à évaluer les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les lacunes subsistant dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et à lui faire part dans son prochain rapport de ce qu'il envisageait pour l'avenir et de ses recommandations concrètes à cet égard.

Libéria

Le Conseil de sécurité a tenu, le 13 décembre, des consultations en plénière sur la situation au Libéria. Ses membres ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Farid Zarif. Celui-ci a donné aux membres du Conseil un aperçu des faits récents en ce qui concernait les élections au Libéria et de la façon dont s'annonçait le second tour du scrutin présidentiel. Il a également informé le Conseil sur l'état d'avancement du retrait de la MINUL avant son départ définitif. Les membres du Conseil se sont félicités du déroulement pacifique des élections d'octobre et du fait que les réclamations qui avaient suivi avaient dûment été faites par le canal des mécanismes juridiques prévus à cet effet. Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance que revêtait, pour le processus électoral et le transfert pacifique des responsabilités, le respect d'un calendrier conforme à la Constitution, et appelé les autorités libériennes à veiller à ce que le second tour de scrutin présidentiel se déroule

dans des conditions crédibles et pacifiques, et, notamment, à ce que les femmes y prennent pleinement part. Les membres ont exprimé leur appui au Représentant spécial et à la MINUL, dont ils ont dit apprécier le rôle important en faveur d'une transition pacifique, ainsi que leur espoir de voir s'opérer en bon ordre le retrait de la Mission. Prenant acte de la nécessité de renforcer l'action de consolidation de la paix au Libéria, ils ont souligné qu'il importait à cette fin que le pays bénéficie d'un appui continu des partenaires internationaux.

Libye

Le 14 décembre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2017/26) afin de faire valoir que l'Accord politique libyen du 17 décembre 2015 continuait de s'appliquer durant toute la période de transition en Libye, redisant à cet égard que l'Accord demeurait le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise politique en Libye. Le Conseil a également réaffirmé qu'il approuvait le Plan d'action des Nations Unies en vue d'un processus politique sans exclusive pris en main par les Libyens, et dit attendre avec intérêt la poursuite de sa mise en œuvre, notamment la préparation des élections. Il a souligné également qu'il appartenait aux Libyens de décider de leur propre avenir, sans ingérence extérieure.

Paix et sécurité en Afrique

Le 8 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2391 \(2017\)](#), dans laquelle il a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires en vue de la conclusion d'un accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les États du Groupe de cinq pays du Sahel visant à fournir, par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, un appui opérationnel et logistique spécial à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel selon des modalités détaillées. Les représentants de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal et de la Suède ont fait une déclaration après le vote.

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, les représentants du Mali et de la Mauritanie ont été invités à participer à la séance.

Somalie

Le 6 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il s'est félicité de l'issue favorable aussi bien de la Conférence sur la sécurité en Somalie que de la séance inaugurale du Forum de partenariat sur la Somalie organisées à Mogadiscio les 4 et 5 décembre ainsi que de la volonté renouvelée de toutes les parties de poursuivre sur la lancée des progrès accomplis en Somalie depuis 2012. Les membres ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action nationaux de Somalie pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, ainsi que de poursuivre l'élaboration d'un règlement politique. Ils ont en outre exhorté la communauté internationale à poursuivre son action humanitaire.

Soudan du Sud

Une séance a été organisée le 6 décembre avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(MINUSS). La Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita, y a présenté un exposé.

Le Conseil de sécurité a tenu, le 7 décembre, une séance d'information et des consultations plénières. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a présenté un exposé au Conseil sur les principaux événements et problèmes qui avaient marqué l'année 2017 et les dispositions que prenait la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour aborder la saison sèche imminente en s'efforçant d'être plus robuste, plus souple et plus entreprenante dans ses opérations. Il a appelé l'attention du Conseil sur le nouveau degré d'intensité atteint par le conflit en 2017, dans les régions du Haut-Nil, de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal occidental, et ses répercussions considérables sur la situation humanitaire. Face à cela, le Secrétaire général adjoint s'est félicité du regain d'efforts déployés au niveau régional, et en particulier du travail fait en prévision du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix organisé sous la direction de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, a fait un exposé sur la dégradation de la situation humanitaire : plus de 2 millions de personnes avaient fui le Soudan du Sud, près des deux tiers de la population restante avaient toujours besoin d'une aide humanitaire, environ 1,9 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays et 210 000 d'entre elles avaient été hébergées dans des sites de protection des civils sur les bases de la MINUSS. Soulignant que l'aide humanitaire des Nations Unies restait une nécessité, le Secrétaire général adjoint a également demandé que le décret présidentiel pris par le Président Salva Kiir pour la circulation libre et sans entrave des convois d'aide humanitaire soit pleinement appliqué à tous les niveaux par l'ensemble des parties.

L'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour le Soudan du Sud, Ismail Wais, a quant à lui détaillé les derniers mois de préparatifs du Forum de haut niveau des Parties à l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud pour la revitalisation de cet accord. Il a souligné que des consultations s'étaient tenues entre toutes les parties, lesquelles avaient donné lieu à 48 propositions sur la voie à suivre. L'Envoyé a énuméré les facteurs qu'il estimait propres à influencer favorablement sur l'issue du Forum, dont : la participation de tous, la cessation des hostilités et la conclusion d'un cessez-le-feu permanent, la volonté politique des parties, l'union de l'opposition autour d'une position commune, la parité entre les sexes et la participation des femmes, la participation de Riek Machar, la coordination des initiatives politiques concurrentes, et l'organisation d'un vaste processus de consultations ainsi que la transparence.

Le représentant du Soudan du Sud a insisté sur l'attachement du Gouvernement provisoire d'union nationale au Forum. Il s'est félicité également de la tenue de consultations avec l'équipe chargée de l'examen du mandat de la MINUSS.

Le 14 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2392 \(2017\)](#) afin de proroger le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 mars 2018. Le même jour, il a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2017/25](#)), dans laquelle, tout en se disant de nouveau profondément préoccupé par la situation au Soudan du Sud, il a exprimé son ferme appui au Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord que préparait l'Autorité intergouvernementale pour le développement et prié instamment toutes les parties de participer de façon constructive au processus de revitalisation. Il a en outre demandé à ces dernières de cesser les hostilités et de convenir de dispositifs de sécurité efficaces, durables et soumis à un suivi pour mettre fin au conflit, et de mesures spécifiques pour améliorer la situation humanitaire et des

droits de l'homme, notamment pour assurer un passage en toute sécurité et sans entrave aux acteurs humanitaires.

Soudan

Le 7 décembre, le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, en qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, a présenté un exposé au Conseil de sécurité sur les activités du Comité, notamment la tenue de ses premières consultations conjointes avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Le 12 décembre, la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté un exposé au Conseil sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005). Elle a exprimé sa préoccupation face à l'inexécution des mandats d'arrêt, y compris par des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et déploré à cet égard l'inaction maintes fois constatée du Conseil de sécurité, auquel elle a demandé de faire une priorité de l'exécution de ces mandats en souffrance. Elle a fait état du refus de coopération du Soudan avec la Cour pénale internationale, invitant ce pays à revoir sa position.

Certains membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur appui aux travaux de la Cour pénale internationale et appelé le Gouvernement soudanais, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1593 (2005), à coopérer pleinement avec la Cour et à exécuter les mandats d'arrêt en suspens. Certains membres ont également déclaré que le Conseil devait prendre des mesures en la matière. D'autres ont fait valoir que la résolution 1593 (2005) ne modifiait pas les normes du droit international relatives à l'immunité des hauts fonctionnaires des États non parties au Statut de Rome et demandé, à l'instar de l'Union africaine, la suspension de la procédure engagée contre le Président soudanais, Omar Al-Bashir. Le représentant du Soudan a également pris la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Asie

République populaire démocratique de Corée

Le 11 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la situation en République populaire démocratique de Corée. L'ordre du jour de la séance a été adopté à l'issue d'un vote de procédure, par 10 voix contre 3, avec 2 abstentions.

À la même séance, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al-Hussein, ont chacun présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation en République populaire démocratique de Corée en 2017, sur le plan humanitaire et des droits de l'homme, notamment l'absence de progrès en la matière, et exprimé leurs préoccupations et leurs observations.

Dans les déclarations faites avant ou après le vote de procédure, certains membres du Conseil ont fait objection à la tenue de la séance, arguant que, les droits de l'homme ne relevant pas du mandat du Conseil, dont la responsabilité principale était le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil n'était pas l'instance appropriée pour en débattre et ne devait pas davantage permettre que l'on politise les questions relatives aux droits de l'homme. D'autres ont souligné que la République populaire démocratique de Corée avait détourné au profit de programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques des ressources qui auraient dû servir au

bien-être de sa population, et que, en conséquence, la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée était étroitement liée à la paix et la sécurité internationales, qui relèvent du mandat du Conseil. Certaines délégations ont également exprimé des préoccupations au sujet du traitement des prisonniers détenus dans le pays, ainsi que de l’état dans lequel se trouvaient les citoyens japonais enlevés. La délégation de la République de Corée a fait une déclaration en application de l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Myanmar

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance d’information sur la question, durant laquelle il a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que, bien que la violence se soit apaisée, de nouveaux réfugiés continuaient d’arriver au Bangladesh et que le nombre de ceux qui étaient entrés au Bangladesh depuis le 25 août était estimé à plus de 626 000. Il s’est félicité de la signature du mémorandum d’accord entre le Myanmar et le Bangladesh et a exhorté tous les dirigeants du Myanmar à prendre les mesures qui s’imposaient, notamment dans le cadre d’initiatives interconfessionnelles, pour désamorcer les tensions et permettre le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées dans de bonnes conditions de sécurité et de dignité. La Représentante spéciale, décrivant sa visite des camps de réfugiés rohingya au Bangladesh, où les femmes et les filles lui avaient raconté les violences sexuelles qu’elles avaient vues ou subies, a souligné qu’il était essentiel que le retour des Rohingyas s’accompagne de garanties minimales en matière de sécurité et de droits fondamentaux. Elle a exhorté le Conseil à exiger que soit mis au plus vite un terme à la violence, à veiller à ce que les auteurs de crimes répondent de leurs actes, à ce que les rescapés soient assurés de pouvoir vivre dignement et en sûreté à l’avenir, et à garantir un accès sans entrave aux organisations humanitaires.

Tous les membres du Conseil ont pris la parole en séance, tout comme les représentants du Bangladesh et du Myanmar, en application de l’article 37 du Règlement intérieur provisoire. Les membres du Conseil se sont félicités du mémorandum d’accord conclu entre le Myanmar et le Bangladesh ainsi que de l’engagement qu’avait pris le Myanmar de mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l’État rakhine. Toutefois, certains orateurs se sont également inquiétés de voir se poursuivre la violence et les violations des droits de l’homme, demandant que les responsables, notamment de violences sexuelles, répondent de leurs crimes et que les organisations humanitaires bénéficient d’un accès sans entrave.

Durant les consultations à huis clos tenues le même jour, le Secrétaire général adjoint ainsi que les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont fait état, pour les membres qui les interrogeaient à ce sujet, des progrès récents et défis encore à relever dans la lutte contre l’impunité des violations des droits de l’homme, le retour des personnes déplacées, et la situation humanitaire dans l’État rakhine, ainsi que dans des domaines connexes.

Moyen-Orient et Asie

Afghanistan

Le 21 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Tadamichi Yamamoto, a fait un exposé. Il a appelé l'attention sur les élections prévues en Afghanistan en 2018 et 2019, dont il a dit qu'elles seraient déterminantes pour l'avenir du pays.

À la suite de l'exposé du Représentant spécial, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yuri Fedotov, a informé le Conseil qu'il existait incontestablement des liens entre la criminalité organisée et les groupes terroristes tirant profit de la fabrication et du trafic de stupéfiants. Il a exhorté le Conseil à prêter davantage d'attention à cette question.

En sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#), le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté succinctement les activités du Conseil et encouragé la communauté internationale à appliquer le régime de sanctions. Après cette intervention, Wazhma Frogh, membre fondateur de la Women and Peace Studies Organization et membre du Haut Conseil pour la paix de l'Afghanistan, a décrit la situation très difficile des femmes en Afghanistan.

Tous les membres du Conseil de sécurité se sont exprimés après cette présentation. Par ailleurs, des représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, des Pays-Bas, de la République islamique d'Iran et de la Turquie ont pris la parole, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Le représentant de l'Union européenne a pris la parole en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire.

Le 28 décembre, le Président du Conseil de sécurité a condamné, dans une déclaration à la presse, un attentat terroriste que l'État islamique d'Iraq et du Levant avait perpétré ce jour-là à Kaboul, faisant 40 morts et 80 blessés. Tout en exprimant ses condoléances, le Conseil a réaffirmé que le terrorisme constituait une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales.

Iraq

Le 8 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2390 \(2017\)](#), dans laquelle il concluait que toutes les mesures qu'il avait imposées dans ses résolutions [1958 \(2010\)](#) et [2335 \(2016\)](#) en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies avaient été pleinement appliquées par les parties. Les États-Unis ont pris la parole après l'adoption de cette résolution.

Liban

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a examiné, à la demande de la France, la situation au Liban dans le cadre de consultations plénières au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions diverses. La délégation française a présenté les conclusions d'une réunion ministérielle du Groupe international d'appui au Liban tenue à Paris le 8 décembre. Le 19 décembre, le Président du Conseil a déclaré à la presse qu'il se félicitait du retour au Liban du Premier Ministre Saad Hariri et prenait note du programme d'action présenté dans la déclaration finale du Groupe international d'appui au Liban. Le Conseil a réaffirmé la nécessité de préserver le

Liban des crises qui secouent la région et engagé toutes les parties nationales à mettre en œuvre la politique de dissociation vis-à-vis des conflits extérieurs.

République arabe syrienne

Le 5 décembre, des consultations plénières sur l'aide humanitaire transfrontalière à destination de la République arabe syrienne se sont tenues au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions diverses. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait un exposé. Les membres du Conseil de sécurité ont estimé que l'aide humanitaire fournie par l'ONU était vitale.

Le 7 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. La Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a fait un compte rendu aux membres du Conseil. Ces derniers ont réaffirmé qu'ils condamnaient l'emploi d'armes chimiques et réfléchi aux moyens par lesquels le Conseil pouvait s'assurer que ceux qui en font usage répondent de leurs actes.

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2393 \(2017\)](#) prolongeant jusqu'au 10 janvier 2019 l'autorisation de l'accès humanitaire à la République arabe syrienne par-delà les frontières et les lignes de conflit. Cette résolution a été adoptée par 12 voix, avec 3 abstentions.

Ce vote a été suivi par la présentation d'exposés et la tenue de consultations plénières sur la situation humanitaire et politique en République arabe syrienne. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, s'est dit déçu que le processus politique à Genève n'ait pas avancé.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait savoir que la situation humanitaire restait désastreuse en de nombreux endroits de la République arabe syrienne et a instamment prié le Conseil de sécurité de ne ménager aucun effort pour alléger les souffrances de la population syrienne en 2018.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 8 décembre, une séance d'information sur cette question a eu lieu après l'annonce faite le 6 décembre par le Président des États-Unis d'Amérique de la reconnaissance par son pays de Jérusalem comme capitale d'Israël et du transfert dans cette ville de son ambassade de Tel-Aviv. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov, a fait savoir que la position de l'ONU sur le statut de Jérusalem n'avait pas changé : il s'agissait toujours d'une question relevant du statut final, pour laquelle une solution globale, juste et durable devait être trouvée par la voie de négociations entre les parties et sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et d'autres accords. Expriment son inquiétude quant au risque d'une escalade violente, il a demandé à l'ensemble des parties de se garder de tout acte ou discours de provocation.

La représentante des États-Unis a déclaré que les mesures prises par son pays visaient à faire avancer la cause de la paix et souligné que les États-Unis n'orientaient pas l'issue du traitement des questions relevant du statut final et qu'il appartenait toujours aux Israéliens et aux Palestiniens de décider, par la voie de la négociation, des modalités particulières de l'exercice de la souveraineté sur Jérusalem. D'autres membres ont souligné qu'il importait de parvenir à un consensus international sur le statut de Jérusalem dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

De nombreux membres ont fait part de leurs inquiétudes quant aux conséquences que risquait d'avoir sur le terrain l'annonce du Président des États-Unis. En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, les représentants d'Israël et de la Jordanie ont pris part à la réunion et fait des déclarations. L'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a également participé à la réunion et fait une déclaration.

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité a tenu sa séance d'information mensuelle et des consultations sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial a constaté avec regret que rien n'avait véritablement été fait pour promouvoir la paix et que les parties en présence étaient plus divisées que jamais. Il a exprimé son inquiétude devant le risque croissant de voir les parties multiplier les actions unilatérales et a constaté une augmentation du nombre d'incidents en décembre, sur fond de regain de tension. Les États-Unis, l'Uruguay et l'État plurinational de Bolivie ont pris la parole après l'intervention du Coordonnateur spécial.

À la suite des consultations plénières, il a été procédé à un vote sur le projet de résolution sur le statut de Jérusalem (S/2017/1060). Quatorze membres du Conseil de sécurité ont voté pour, mais la résolution n'a pas été adoptée car un membre permanent a voté contre.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 12 décembre, une réunion s'est tenue avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), au cours de laquelle la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé.

Le 14 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la FNUOD. La Sous-Secrétaire générale a fait un compte rendu qui concordait avec le rapport du Secrétaire général sur la Force (S/2017/1024). Les membres du Conseil ont exposé leurs vues concernant la situation sur le terrain et leur évaluation de l'exécution du mandat de la FNUOD, s'agissant notamment du retour prévu de la Force dans la zone de séparation et de ses besoins en matière de technologie. La question du renouvellement du mandat de la FNUOD a également été examinée. Le 21 décembre, la résolution 2394 (2017) portant renouvellement du mandat de la Force jusqu'au 30 juin 2018 a été adoptée à l'unanimité.

Yémen

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières sur le Yémen le 5 décembre. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, ont fait des exposés à cette occasion. Les membres du Conseil ont souligné qu'aucune solution militaire n'était envisageable au Yémen et que les parties devaient parvenir à un règlement politique négocié et sans exclusive. Les membres ont fait part de leur préoccupation concernant la situation humanitaire et souligné la nécessité d'un accès humanitaire et commercial sûr, rapide, durable et sans entrave.

Le 22 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration de son président à la presse, dans laquelle il condamnait le tir, par les houthistes, d'un missile balistique sur Riyad le 19 décembre. Le Conseil a demandé aux États Membres d'appliquer l'embargo en vigueur sur les armes et aux parties au Yémen d'œuvrer ensemble à un règlement pacifique du conflit, sans conditions préalables.

Questions thématiques et autres questions

Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le 6 décembre, le Conseil de sécurité s'est penché, à l'occasion de son débat semestriel, sur les travaux du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et sur ceux du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Ont participé à ce débat le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Carmel Agius, ainsi que Theodor Meron et Serge Brammertz, respectivement Président et Procureur du Mécanisme résiduel. Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a dit que le Tribunal avait achevé ses activités judiciaires le 29 novembre et qu'il fermerait le 31 décembre, ajoutant que certains de ses travaux constituaient des points de non-retour qui avaient à jamais modifié le paysage de la justice internationale. Le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux a déclaré que les travaux du Mécanisme résiduel étaient en cours et que celui-ci ne pouvait s'acquitter de son mandat qu'avec l'appui du Conseil et des États Membres. Le Procureur du Mécanisme résiduel a fait savoir que la conclusion rapide des procès en première instance et en appel renvoyés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie était une priorité pour son bureau. La Croatie et la Serbie ont également pris la parole conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

De nombreux membres du Conseil de sécurité ont salué l'œuvre accomplie par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et invité les États Membres à continuer d'appuyer le Mécanisme résiduel. Certains ont toutefois regretté que le Tribunal n'ait pas su devenir une instance impartiale et indépendante.

Le 31 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur la fermeture du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les membres du Conseil ont souligné qu'ils demeuraient déterminés à lutter contre l'impunité des auteurs de violations graves du droit international humanitaire et engagé tous les États à coopérer avec le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, ainsi qu'il était prévu dans son statut.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2017/24](#)) dans laquelle il exprimait sa profonde préoccupation face aux informations indiquant que des migrants seraient vendus comme esclaves en Libye. Il a vigoureusement condamné de tels actes et demandé à toutes les autorités compétentes d'enquêter sur ces agissements pour traduire les coupables en justice. Le Conseil a noté que le Gouvernement d'entente nationale de Lybie avait ouvert une enquête et s'était engagé à amener les responsables à répondre de leurs actes. Il a en outre souligné la nécessité de coordonner les efforts engagés pour s'attaquer, de manière globale et détaillée, aux causes profondes des déplacements massifs de population, y compris les déplacements forcés, les migrations incontrôlées et la traite des personnes.

Relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales

Le 20 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public afin de réfléchir aux moyens de mieux relever les défis contemporains complexes à la paix et à la

sécurité internationales. Les représentants de 55 États Membres et de l'Union européenne ont participé au débat et échangé leurs vues sur cette question.

La réunion a commencé par une allocution du Secrétaire général, qui a observé qu'en dépit de l'évolution non seulement quantitative mais aussi qualitative des menaces qui pesaient sur la paix et la sécurité internationales, il fallait mener une action plus cohérente et mieux coordonnée et adaptée au contexte, et ce, de manière intégrée dans l'ensemble des piliers et tout au long du continuum de paix. Il a souligné que la prévention devait, à ses yeux, être au centre de toutes les activités de l'Organisation. Il a également fait valoir que le développement constituait l'un des meilleurs outils de prévention et que le respect de tous les droits de l'homme était lui aussi un élément essentiel. Le Secrétaire général a estimé que la prise en compte de la problématique femmes-hommes et l'importance attachée à la sécurité humaine jouaient un rôle de prévention utile. Il a souligné que le Conseil de sécurité devait s'employer plus systématiquement à prévenir les conflits et à pérenniser la paix.

Les participants ont constaté l'apparition de défis contemporains complexes, de nature transfrontalière pour nombre d'entre eux, et souligné le rôle croissant de menaces davantage liées entre elles et se renforçant mutuellement. Les participants ont souligné que le Conseil de sécurité et les autres organismes compétents des Nations Unies devraient faire face à ces défis de manière plus globale et plus intégrée, compte tenu des liens de synergie unissant les différents éléments que sont la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'action humanitaire. Ils ont noté avec insistance qu'il importait de respecter le mandat de chaque organe des Nations Unies, de veiller à la coopération entre le Conseil et les autres acteurs, de mieux utiliser les outils existants et de poursuivre la réforme de l'architecture de paix et de sécurité entreprise à l'initiative du Secrétaire général. Les participants ont par ailleurs affirmé qu'il importait de poursuivre l'examen de ces questions en faisant fond sur les vues exprimées lors du débat public.

Non-prolifération

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le 15 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information au niveau ministériel au titre de la question intitulée « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ». Le Ministre japonais des affaires étrangères, Tarō Kōno, a présidé la réunion. Le Secrétaire général a considéré que la situation éminemment tendue qui régnait dans la péninsule coréenne constituait la menace la plus sérieuse pour la paix et la sécurité dans le monde et fait part de sa profonde inquiétude devant le risque d'affrontement militaire. Il a de nouveau engagé les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et à permettre la reprise du dialogue sur la dénucléarisation et la paix durable dans la péninsule coréenne. Il a en outre appelé au rétablissement immédiat et au renforcement des voies de communication et souligné que l'action diplomatique était le seul moyen de parvenir à la paix durable et à la dénucléarisation à long terme. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur les moyens de mettre un terme aux programmes nucléaires et de mise au point de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Les représentants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont pris la parole conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Le 22 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2397 \(2017\)](#) renforçant les restrictions imposées à la République populaire démocratique de Corée, notamment la limitation des importations de carburant, des échanges commerciaux avec d'autres pays et de la possibilité des ressortissants de la

République populaire démocratique de Corée de travailler à l'étranger. Par cette résolution, le Conseil a également réaffirmé son attachement à un règlement pacifique, diplomatique et politique de la situation. Tous les membres du Conseil ont pris la parole après le vote.

République islamique d'Iran

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#). Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques ainsi que le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sebastiano Cardi, en sa qualité de facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution, et la Cheffe adjointe de la délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU, Joanne Adamson, en sa qualité de Coordinatrice de la Commission conjointe créée en application du Plan d'action global commun, sont intervenus devant le Conseil.

Tous les membres du Conseil de sécurité ont pris la parole. Le représentant de l'Allemagne s'est également exprimé en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 21 décembre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2017/27](#)), dans laquelle il exprimait son intention d'envisager, lors de l'examen des mandats et de la configuration des missions de maintien de la paix, plusieurs éléments liés à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Le même jour, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'accent étant mis sur la constitution des forces et les déficits de capacités. Le Conseil a entendu la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, qui a déclaré que l'adoption de la résolution [2378 \(2017\)](#) témoignait de l'attachement résolu du Conseil à une constitution stratégique des forces et évoqué les recommandations visant à combler les lacunes en matière de capacités et formulées conformément à cette résolution, détaillées dans la lettre du Secrétaire général ([S/2017/1079](#)). De nombreux membres du Conseil ont souligné qu'il importait de s'assurer que les soldats du maintien de la paix étaient bien entraînés et convenablement équipés.

Le 21 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration de son président à la presse, dans laquelle il reconnaissait l'importance de l'étude et du contrôle des effets sur l'environnement des opérations de maintien de la paix qu'il mandatait.

Armes de petit calibre

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, sur le rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre ([S/2017/1025](#)). Elle a déclaré que le coût humain du transfert illicite, de l'accumulation déstabilisante et du détournement d'armes légères était élevé et souligné qu'il importait de lutter contre le commerce illicite des armes de petit calibre. Elle a également affirmé que l'utilisation d'armes de petit calibre déterminait dans une large mesure le caractère meurtrier et la durée des conflits, et qu'investir dans la gestion efficace des armes légères et de petit calibre revenait à investir dans la prévention des conflits.

Tous les membres du Conseil de sécurité sont intervenus, insistant sur la menace que constituaient le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre et réaffirmant qu'il importait de combattre ce

problème à tous les niveaux de gouvernance. De nombreux membres ont également souligné que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre nuisait aux activités menées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude quant aux conséquences désastreuses, pour les civils, de l'utilisation d'armes légères et de petit calibre, et souligné que c'était aux États qu'il incombait au premier chef de remédier à ce problème.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 8 décembre, les six membres non permanents sortants (Égypte, Italie, Japon, Sénégal, Ukraine et Uruguay) ont rendu compte au Conseil des activités des organes subsidiaires qu'ils avaient présidés.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 21 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2395 \(2017\)](#) portant renouvellement du mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme jusqu'à décembre 2021. Dans cette résolution, le Conseil a souligné qu'il importait de renforcer la coordination entre la Direction exécutive et le Bureau de lutte contre le terrorisme récemment créé et dirigé par un nouveau Secrétaire général adjoint. L'Égypte, la Fédération de Russie et les États-Unis ont fait des déclarations après le vote.

Le même jour, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2396 \(2017\)](#) en vue de s'attaquer au problème des combattants terroristes étrangers, notamment ceux qui revenaient dans leur pays d'origine ou de nationalité ou se réinstallaient dans des pays tiers. Dans cette résolution, le Conseil a décidé que tous les États Membres étaient tenus d'exploiter les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers pour empêcher les terroristes de voyager. Les États Membres devaient en outre collecter des données biométriques et établir des listes de terroristes connus ou présumés à surveiller, y compris de combattants terroristes étrangers. Le Conseil a engagé les États Membres à prendre des mesures appropriées à l'endroit des terroristes présumés qui pénètrent sur leur territoire et des membres de leur famille qui accompagnent ces derniers, notamment en envisageant des mesures de poursuites, de réadaptation et de réinsertion adéquates conformément au droit interne et au droit international applicables. Il a également demandé aux États Membres de transmettre aux autres pays des informations sur le voyage, l'arrivée, l'expulsion ou la détention d'individus s'ils avaient des motifs raisonnables de penser qu'il s'agissait de terroristes. Après le vote, certains membres du Conseil ont fait des déclarations.
